

On annonce que Mgr Bernabé, archevêque de Lens, sera porté candidat au Sénat, dans le département de l'Artois.

Le marquis de Thalonnet est furieux, dit-on, contre ses amis du groupe Lavergne qui l'ont abandonné dans le scrutin pour la vice-présidence après avoir manqué tous ses bons d'êtres.

Nous apprenons ce soir une bien triste nouvelle pour la presse catholique, la mort de M. Ravet, rédacteur en chef du *Monde*. Notre confrère était revenu récemment de Rome avec la bénédiction du Saint-Père. Par la fermeté de ses principes religieux et politiques, par son dévouement à toutes les bonnes œuvres, par sa science de jurisconsulte et par l'amabilité de son caractère, M. Armand Ravet jouissait de l'estime universelle. Peu d'écrivains ont fait plus d'honneur à la cause et à la presse catholique.

DE SAINT-CHERON.

Le *Monde* annonce en ces termes la mort de son rédacteur en chef :

« Notre rédacteur en chef, M. Armand Ravet, est mort ce matin. Il était à peine âgé de quarante ans.

Après une courte et douloureuse maladie, il s'est endormi très doucement dans la paix du Seigneur.

Historien du Vénéral de La Salle, il s'en est allé, à l'aurore même du jour où la France reconquiescente élève un monument au fondateur des Ecoles chrétiennes.

Nous le croyons sauré, cet excellent ami, et, depuis quelques jours, nous nous rattacherons à cette espérance joyeuse que Dieu n'a pas voulu couronner ici-bas.

Dieu a permis que ce grand défenseur de l'Eglise nous fût enlevé dans toute la force de son esprit, dans toute la jeunesse de son zèle. Et nous écrivons ces lignes près de ce cher visage inanimé, qui déjà porte l'empreinte du Ciel et que nous reverrons certainement au jour de la Résurrection.

Les lecteurs du *Monde* s'associeront à notre douleur profonde, et ceux d'entre eux qui sont frères de Jésus-Christ n'oublieront pas au saint autel le nom d'Armand Ravet. Ils prient pour ces trois petits enfants et pour cette veuve que rien de terrestre ne saurait consoler. Ils voudront bien aussi prier pour nous tous, et demander à Dieu la force dont nous avons besoin pour continuer l'œuvre de notre ami.

Nul n'a plus aimé que lui la Sainte Eglise romaine. Sa vie est une leçon à laquelle nous voulons toujours être fidèles, et sa chère mémoire demeurera vivante, au milieu de nous. *In memoriam aeterna erit justus.* »

La lettre suivante a été adressée à l'*Organe de Namur* et publiée par ce journal, est plus qu'une simple rectification; elle exprime des sentiments qui honorent particulièrement son auteur :

« Oostacker, le 24 mai 1875.

« Monsieur l'éditeur de l'*Organe de Namur*.

« Le *Novelliste de Gand* vient de reproduire une correspondance adressée ces jours derniers de Gand à votre journal, et dans laquelle je lis ce qui suit :

« Le bourgmestre d'Oostacker, un nommé de Rudder, a failli avoir le même sort (celui de l'infortuné Schoepe); il a été délivré je ne sais comment, alors que déjà on le foulait aux pieds. »

« Le nommé de Rudder a l'honneur et la satisfaction de vous annoncer, monsieur l'éditeur, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire.

« L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner sur tout le territoire de ma commune; il n'y a eu ni cris, ni huées, ni sifflets, ni boucledans, ni attaques d'aucune sorte.

« C'est assez dire que je n'ai pas failli subir le sort de Schoepe.

« Grâce sans doute aux mesures préventives de police, le libéralisme cracheur et assommoir a cherché un autre champ de bataille.

« Le nommé de Rudder » était bien décidé à ne pas permettre au « parti de la liberté et de la tolérance » de tuer et de bâtonner ses adversaires.

« Veuillez, monsieur l'éditeur, publier cette rectification dans votre plus prochain numéro et agréer mes salutations distinguées.

« Le bourgmestre d'Oostacker, « CH. DE RUDDER, notaire. »

« Si tous les fonctionnaires belges avaient montré la même fermeté que M. de Rudder, il est certain que le libéralisme et la libre-pensée auraient été convertis de confusion à la où la connivence ou la lâcheté de l'autorité ont assuré leur succès.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 juin.

M. D'ADIFFRET-PASQUIER, président. La séance est ouverte à 2 h. 45.

A l'occasion du procès-verbal, M. Perrier déclare qu'il a voté avant-hier contre l'amendement Guyot.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président prononce le discours suivant :

« Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant pour la seconde fois au fauteuil. Vous allez aborder d'importantes questions; avant de vous séparer vous avez à achever l'organisation politique du pays. Jamais votre président n'a senti plus vivement combien il a besoin de votre bienveillant appui. Il s'efforcera de le mériter par son impartialité et son entier dévouement. »

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif à l'application des

droits additionnels à divers droits de succe.

M. de Vastavon demande à l'Assemblée de renvoyer le débat sur l'article 6 de la discussion du budget de 1876 et se prononce contre l'augmentation de l'impôt du sel.

MM. Léon Say et Wolowski s'opposent à l'ajournement.

La motion d'ajournement est mise aux voix et rejetée.

M. Wilson développe un amendement tendant à ajouter à l'article 6 les mots : A l'exception des droits sur les poudres de mines et les poudres de commerce extérieur.

M. le rapporteur Wolowski déclare que la commission adopte cet amendement, et l'article 6, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée, ainsi que l'ensemble du projet.

L'Assemblée passe ensuite à la troisième délibération sur la proposition de loi présentée par la commission des établissements pénitentiaires et relative aux prisons départementales.

M. Bouchet combat le projet et se prononce contre le régime cellulaire.

M. Béranger, rapporteur, expose que le régime cellulaire ne sera appliqué qu'aux condamnés dont la peine variera entre quatre mois et neuf mois de prison.

L'orateur insiste sur les avantages de ce régime au point de vue de l'hygiène morale et physique du détenu.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h.

ETRANGER

ESPAGNE. — La correspondance carliste, en résumant les derniers succès de l'armée royale dit : sans argent, nous organisons, en quelques mois, une armée, qui bat tour à tour les meilleurs généraux et les meilleurs bataillons des six gouvernements libéraux qui se sont succédés, depuis la coalition de Cadix. Un grand tiers de l'Espagne, voilà notre conquête actuelle; cent mille bayonnettes, voilà notre armée actuelle.

Nos succès passés garantissent nos succès futurs — nos progrès seront chaque jour plus rapides car, chaque jour, nos armées du Nord et de la Catalogne et du centre avancent sur Madrid.

En vain, Quesada, successeur de Concha, essaye-t-il de nous bloquer par terre. Les circulaires draconiennes seront une page sauvage de plus dans l'histoire du libéralisme.

En vain, Polo, successeur de Barcaistegui, essaye-t-il de nous bloquer par mer. Les ordres de confiscation seront un nouveau déshonneur pour la flotte libérale.

Ni Quesada ni Polo n'arrêteront notre marche en avant, et, puisque la Providence s'en mêle, comme disent les sœurs et les mères de nos volontaires, Polo et Quesada tomberont bientôt peut-être comme leurs prédécesseurs, Barcaistegui et Concha.

En attendant, le ministre-régent vient d'inventer la victoire d'Alcora et la blessure de Dorregaray. C'est un moyen par trop usé d'atténuer ses échecs dans le Nord et cette retraite honteuse de la ligne de l'Orío en Guipuzcoa.

Nos nouvelles du centre ne font pas mention de cette prétendue victoire, et le vaillant Dorregaray n'a pas été atteint, d'après elles, par les balles alphonsistes.

JAMAÏQUE. — On mande de Kingston (Jamaïque), 31 mai, à la télégraphie des bourses et marchés :

« D'après des détails reçus à la Jamaïque sur les derniers troubles d'Haïti, il paraîtrait que le président Dominique était soupçonné de vouloir rétablir un second empire. Une conspiration pour l'assassiner fut découverte; de nombreux mandats d'arrestation furent lancés contre un grand nombre de personnes, y compris les plus influents à Port-au-Prince; plusieurs d'entre elles ayant refusé d'obéir, les troupes furent chargées de mettre ces ordres d'arrestations en exécution. Un général rencontré dans les rues fut mortellement blessé; un autre général, après avoir tué ou blessé vingt soldats, s'est fait sauter la cervelle. Un grand nombre de personnes furent arrêtées, d'autres cherchaient un asile dans le consulat. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

CHAMBRE DE COMMERCE DE MULHOUSE — *Margues de Fabrique et de Commerce.* — Le président de la chambre de commerce a l'honneur d'appeler l'attention des intéressés sur l'avis qui lui a été adressé par le président supérieur d'Alsace-Lorraine. D'après le § 21 de la loi de l'Empire sur la protection des marques de fabrique et de commerce promulguée le 30 novembre 1874 et entrée en vigueur le 1^{er} mai de l'année courante, les dispositions légales qui garantissent en Alsace la propriété des dites marques, à savoir la loi du 23 juin 1857 et le décret du 18 juillet 1858, ne seront plus applicables que jusqu'au 1^{er} octobre 1875.

Il s'en suit : 1^o. Qu'à dater du 1^{er} mai 1875, toutes les inscriptions nouvelles de marque, doivent être faites, aux termes de la loi du 30 novembre 1874, dans les registres tenus à cet effet, au greffe du Tribunal de commerce, dans le ressort duquel le déposant a son domicile. Ces nouvelles inscriptions sont soumises au droit de 50 francs fixé par le § 7 de la loi.

Les consignations et les dépôts effectués sous le régime de la législation antérieure dans les anciens registres sont, à partir du 1^{er} mai 1875, et non, comme on l'a supposé à tort, à partir seulement

de ce jour, mais tenus et sans effet légal.

2^o. Qu'on aura déjà déposé une marque avant le 1^{er} mai 1875, conformément aux prescriptions de la loi du 23 juin 1857, et voudra s'assurer le droit ainsi acquis à l'emploi exclusif de cette marque, passé le 1^{er} octobre 1875, est tenu de réquerir, avant ce dernier terme, l'inscription de sa marque dans le registre spécial près le tribunal civil auquel ressortit cette inscription d'une marque déjà protégée par les lois antérieures à lieu gratuitement et n'est pas assujéti au droit de 50 francs.

Le détail des formalités relatives à l'enregistrement a été donné par le procureur général à Colmar dans un avis en date du 19 mars 1875, publié dans le n^o 7 de la *Strasburger Zeitung*.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

MM. Laurent-Hanin et Laurent, brasseurs à Versailles, ont pris l'initiative d'une réunion générale des brasseurs de France, qui a eu lieu, lundi dernier 31 mai, à une heure après-midi, au Théâtre des Variétés, rue de la Chancellerie, 10, à Versailles, et ont adressé, à cet effet, des circulaires spéciales aux brasseurs des diverses contrées de la France.

Nous apprenons que l'honorable M. Taffin-Renaud, brasseur à Tourcoing, président du syndicat, et bon nombre de brasseurs de notre région, sont partis, dimanche soir, pour Paris, et après s'être concertés lundi, vers neuf heures, dans les salons du Grand-Hôtel du Louvre, se sont rendus à Versailles, au lieu de la réunion.

La brasserie du Nord a dû être ainsi utilement représentée.

On nous informe, en outre, que la protestation motivée de la brasserie contre l'exercice des bières à la circulation, accompagnée des adhésions des brasseurs, sera remise dans quelques jours à MM. les membres de la Commission du Budget.

Nous avons l'espoir que toutes ces démarches ne seront pas vaines, et que quelques modifications au projet de loi pourront être obtenues.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Dimanche prochain doit avoir lieu à Lille, à l'occasion de fêtes communales, un concours de pigeons voyageurs, ce concours; est organisé sous le patronage et avec une subvention de la municipalité.

Nos colombophiles roubaisiens, comme tous ceux de l'arrondissement, avaient été invités à y prendre part, mais les conditions de délai imposées pour les distances relatives, sont tellement en dehors des usages ordinaires, qu'il n'a pas été possible à nos concitoyens de les accepter. Comme il y a, à vol d'oiseau, neuf à dix kilomètres entre Lille et Roubaix, nos colombophiles ont demandé cinq minutes en plus pour la différence de parcours; mais Lille n'a voulu concéder que deux minutes, ce qui a paru tout à fait insuffisant.

De cette façon, les colombophiles lillois n'ont pas grande concurrence à recueillir.

M. Philippart est attendu incessamment à Lille.

Il y a des bouchers qui oublient que leurs viandes doivent être étiquetées : L'un d'entre eux vient d'être l'objet d'un procès-verbal pour avoir manqué à cette prescription municipale.

Rue de Lannoy, deux voisins que nous nous abstenons de nommer sont depuis quelque temps en mésintelligence. La brouille entre eux a eu pour point de départ une question de mur mitoyen qu'il a fallu porter au tribunal. Depuis la décision rendue, ces messieurs en sont à couteaux tirés. Au moins celui qui n'a pas eu gain de cause est resté jusqu'ici exaspéré de son échec. Tout dernièrement, il a prétendu que son voisin avait fait une tentative sur sa vie, il a montré une balle de pistolet comme preuve de son dire. La chose en est là et la justice est saisie.

On parle d'un accident de voiture, survenu à Tourcoing, dans lequel un conducteur aurait été gravement atteint.

Nous remettons les détails de cette affaire jusqu'à plus ample informé.

Voici le programme des morceaux que la Grande-Harmonie exécutera ce soir, à 8 heures et demie, sur le kiosque de la Grand-Place :

- 1^o Allegro militaire. ROSSINI
- 2^o *Tantum Ergo.* ROSSINI
- 3^o *Re-downa.* ROSSINI
- 4^o *Mignon, Fantaisie.* AMB. THOMAS
- 5^o Marche. ROSSINI
- 6^o Polka. ROSSINI

Très petit marché au blé, hier à Lille. 800 hectolitres environ. A entendre certains cultivateurs, la situation des blés serait fort critique dans le rayon, sans prendre à la lettre ces renseignements, qui certainement sont exagérés.

On se peut en rendre compte en visitant la terre soumise de la production de la sécheresse. Les blés seuls se tiennent bien jusqu'ici, mais il est certain que le mal serait irréparable si la pluie tardait encore à venir.

Bien que l'on soit compromis au point de vue de la récolte des blés, les ventes se sont faites activement de 19 50 à 21 75, en hausse d'un plein franc à l'hectolitre. Une marée de qualité exceptionnelle a obtenu 23 fr.

Les fariniers ont relevé leurs cours de 1 fr., à 33 fr. les 100 kil.

Il n'est bruit à Gondcourt et dans les villages voisins que d'une trouvaille qui pourrait bien amener un procès.

Il y a quelque temps, mourait à Gondcourt un crésus qui, au lieu de faire fructifier ses écus, les enfouissait. On le savait dans le village. Quand on a vu sa mesure, cependant, il y a eu peu d'amateurs, bien qu'on fût persuadé d'y découvrir des trésors. F. Denne eut plus de nez que les autres. Il acheta donc l'immeuble de compte à demi avec son frère Louis.

Aussitôt, il s'entendit avec le maître maçon de Gondcourt, Auguste Delafosse, qui, dès le lendemain de la vente, arriva avec sa pioche et se mit à l'œuvre.

La mesure fut démolie. Il s'agissait de creuser de nouvelles fondations. Le 24 mai, ce travail fut commencé. Le maçon n'avait pas donné dix coups de pioche, à 25 centimètres de profondeur, qu'un son retentit, et voilà que les pièces de 5 fr. volent de tous les côtés : « V'là le magot ! » s'écrie-t-il.

La femme de Louis Denne accourt, repousse le maçon et se met à ramasser les beaux écus qu'elle place dans son tablier; son mari accourt, son beau-frère, tous les voisins. On compte la trouvaille, elle s'élevait à 1.300 fr.

Le maçon seul était laissé à l'écart. C'est à peine s'il fut invité à prendre le café que Mme Louis offrit à tous les assistants. Mais en homme qui connaît son code, il ne s'émouvait pas de l'indifférence qu'on lui témoignait.

Quand tout le monde fut retiré, il rappela Denise et à Mme Louis qu'aux termes de la loi, les trouvailles de ce genre sont partagées par moitié entre les propriétaires de la maison et celui qui découvre le trésor. On fut de son avis. Toutefois on ne lui donna rien. Le lendemain, il retourna; on parut faire la sourde oreille, on dit que la trouvaille ne se monte qu'à 1.000 fr., puis 800 fr., bien que la somme ait été comptée en présence de plusieurs témoins.

Quoi qu'il en soit, dit le *Propagateur*, le maçon n'a rien touché et il est décidé à revendiquer par les voies légales ses droits, soit 650 fr. L'affaire en est là.

Le cadavre d'une jeune fille fut aperçu flottant sur la Delle, près du pont Napoléon, à Lille, mercredi vers cinq heures et demie du matin. Dès qu'on l'eut retiré du canal, le corps fut reconnu pour celui de la nommée Marie Leleux, âgée de quinze ans, ouvrière de filature, demeurant avec ses parents, rue du Magasin, à Lille.

Cette jeune fille était l'aînée de six enfants, et sa mère, dénuée de ressources, est encore sur le point de s'accoucher. Marie Leleux se plaignait souvent, paraît-il, de la surveillance rigoureuse dont elle était l'objet de la part de ses parents. Plus d'une fois elle avait déclaré qu'elle finirait comme une de ses parentes qui s'était noyée.

Mar-Ji, la jeune fille travailla toute la journée; mais à dix heures et demie du soir, sa famille, qui ne la voyait pas rentrer, commença partout des recherches. Elles n'aboutirent que mercredi matin à la découverte du cadavre.

Avant de se jeter à l'eau, Marie Leleux s'était entièrement déshabillée, ne gardant que sa chemise. On a retrouvé ses habits sur la berge.

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé hier un système de fraude ingénieux, suivi par Louis Mistian, marchand de légumes à la Madeleine-lez-Lille. Cet homme a été arrêté à Armentières, conduisant une voiture dont les brancards, forés, contenaient 34 kilogrammes de tabac. — 1,000 francs d'amende ou six mois de contrainte, cheval et voiture saisis.

Le 28 mai dernier, le sieur Olivier Joseph, batelier, originaire de Saint-Amand (Nord), stationnait dans le canal d'Aire à La Basée sur le territoire d'Haines. Vers huit heures et demie du soir, il quittait le bateau d'un de ses amis, comme lui en station dans cet endroit; il allait se coucher, disait-il. Tout à coup le bruit d'un corps tombant à l'eau attire l'attention de ce voisin, qui détache un canot et se hâte d'aller au secours du sieur Olivier, car il ne peut en douter, c'est lui qui vient de tomber dans le canal. Malheureusement, il ne peut le retrouver qu'après une demi-heure de recherche, et le malheureux, était, par conséquent, totalement asphyxié quand on le retira.

Olivier Joseph était âgé de 40 ans.

Dans la nuit de samedi à dimanche, rapporte l'*Autorité*, de Dunkerque, notre douane a fait une bonne capture. Les douaniers qui montent le canot de surveillance de la plage, virent au large une barque qui leur paraissait fort chargée; l'attitude des hommes qui la

portent leur présence, et les coups de canot qui furent tirés, firent croire à un vol de tabac; c'était en effet quatre ou cinq bandiers belges qui avaient à leur bord 5,000 kilos de tabac qu'ils cherchaient à débarquer sur la côte, à l'ouest de la ville. La barque et son chargement ont été saisis, procès-verbal a été dressé. Après avoir pris les noms des contrebandiers, ils ont été laissés en liberté.

Épist-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 1^{er} juin. — Catherine Gossens, rue Philippe-le-Bon. — François Vanroyen, rue la Croix. — Ildoro Caillaux, rue Jacquart. — Julie Damer, rue de l'Épée. — Louis Valentin, rue de l'Épée. — Angèle Liagre, aux Trois-Ponts. — Angèle Marquilly, rue Jacquart. — Angèle Wante, rue de l'Épée. — Gérard Tiberghien, rue Decresse. — Philomène Vanhesche, rue des Longues-Haies. — Victorine Debessière, Grande-Rue.

Du 2. — Jules Vaillant, rue du Pile. — Auguste Desmet, rue St-Étienne. — Marie Simons, rue de Roban. — Georges Descamps, rue de Fort. — Carlos Honorez, rue St-Laurent. — Marie Adrielle, rue St-Georges. — Juliette Olivier, rue du Moulin-de-Roubaix.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 1^{er} juin. — Charles Duthoo, 26 ans, domestique, rue de Lannoy. — Henri Vandekerckhove, 3 mois, rue de l'Hermitage. — Charles Bruynee, 52 ans, fleur, rue du Nouveau-Monde.

Du 2. — Marie Ponceau, 30 ans, ménagère, rue Daubenton. — Jules Westrom, 22 jours, rue des Longues-Haies. — Emile Deschamps, 68 ans, ménagère, rue Turrot. — Eugénie Rousseaux, 20 ans, sans profession, rue du Chemin-de-Fer. — Eugénie Lemonnier, 64 ans, ménagère, rue du Moulin-de-Roubaix. — Julien Leclercq, 25 jours, rue de Fontenoy.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 30 mai. — Amédée Gillon, 47 ans, fabricant, et Henriette Caillier, 25 ans, sans profession. — Edmond Lefebvre, 26 ans, manufacturier, et Eugénie Mille, 21 ans, sans profession. — Alphonse Delcroix, 26 ans, peigneur de laine, et Louise Quilès, 22 ans, journalière. — Félix Lofeld, 35 ans, contre-maître, et Julie Pinchon, 25 ans, couturière. — Emile Deschamps, 68 ans, tisserand, et Mélanie Waeghebaert, 29 ans, dévideuse. — J.-B. Plateaux, 73 ans, rentier, et Féliée D-lombe, 38 ans, sans profession. — Alfred Catri, 24 ans, employé de Mairie, et Les Pruvost, 20 ans, sans profession. — Alexandre Jardet, 28 ans, journalier, et Elise Catri, 20 ans, fabricant, et Jules Godon, 22 ans, peintre, et Marie Lorthois, 21 ans, bobineuse. — Camille Meirhaeghe, 25 ans, tisserand, et Mélanie Degraeve, 24 ans, tisserand. — Léon Baere, 22 ans, maréchal-ferrant, et Mélanie Decock, 25 ans, tisserande. — Homin Vanhelputte, 41 ans, cordonnier, et Louise Derouvenot, 45 ans, ménagère. — Charles Pierson, 30 ans, tisserand, et Aurélie Charlet, 23 ans, tisserande. — Henry Decotignies, 25 ans, trieur de laines, et Ermance Vandecavé, 22 ans, soigneuse.

MARIAGES du 1^{er} juin. — Arthur Desmarchelier, 30 ans, garçon de magasin, et Coralie Simons, 36 ans, rattacheuse.

CORVOIS FUNÈRES ET OBIT

Les amis et connaissances de la famille MATHÉZ-LEMONNIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Eugénie LEMONNIER, décédée à Roubaix, le 24 mai 1875, à l'âge de 61 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 4 juin 1875, à 8 h 1/2, à l'église Sainte-Élisabeth, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille HESPEL-PONGEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Joséphine-Agnès-Julie PONGEAU, décédée à Roubaix, le 2 juin 1875, dans sa 27^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le vendredi 4 juin 1875, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 53.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Watteles, le lundi 7 juin 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Euphémie-Zoé DEPLASSE, épouse de Monsieur THÉOPHILE DELOUROT, décédée à Watteles, le 6 mai 1875, à l'âge de 36 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBIT. — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Prix de revient des Viandes DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1 ^o QUAL.	2 ^o QUAL.	3 ^o QUAL.
Bœuf	1.74	1.51	1.22
Vache	1.70	1.37	1.04
Taureau	0.90	0.90	0.90
Veau	2.01	1.67	1.47
Mouton	1.90	1.70	1.50
Porc	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 28 mai 1875. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Faits divers

Un violent incendie a détruit, dans la nuit de dimanche à lundi, l'antique église de la Sausseye, près d'Elbeuf. Cet intéressant monument n'existe plus, au plus il n'en reste que des murailles, debout encore, mais profondément atteintes par les flammes.

L'église de la Sausseye datait du XIV^e siècle. Elle était composée d'une seule nef, surmontée d'une tour carrée, avec deux vastes chapelles au nord et au sud. Elle était ornée de magnifiques vitraux de la Renaissance parmi lesquels on admirait surtout le vitrail du chevet représentant le *crucifiement*, et, dans la chapelle méridionale, celui qui offre le portrait de saint Louis, le patron de cette collégiale.

Quarante-quatre statues de la Renaissance (XIV^e siècle) occupaient le pourtour du chœur. On les estimait à près de 30,000 fr.

Le talernacle du maître-autel, provenant, dit-on, de l'ancienne abbaye de Bou Puri, offrait un gracieux groupe représentant la Foi, l'Espérance et la Charité. La chaire, sculptée par les frères au ouvrier, de Conches, était une œuvre moderne du style gothique; les parois de la tribune étaient couverts de bas-reliefs.

De toutes ces richesses, il ne reste plus rien.

La caisse de la confrérie de charité, contenant 200 fr., n'a pas été retrouvée. Celle de l'église et les troncs ne conti-

naient rien.

L'église de la Sausseye, qui a pour curé M. l'abbé Olivier, le neveu de l'ancien évêque d'Evreux, avait été tout récemment le théâtre de réparations très importantes et très coûteuses.

L'architecte diocésain, mandé par dépêche, est arrivé hier matin d'Evreux, par un des premiers trains. Il a visité les murs en détail et fait espérer que les ruines de la nef et ceux de la tour qui sont encore debout pourraient être conservés.

La cause de ce déplorable sinistre n'est pas encore bien nettement déterminée. On s'accorde à l'attribuer à la malveillance, et certains ont même lieu de le supposer!

Dimanche soir, après les offices, trois individus, d'allure suspecte, ont essayé de sortir à la fermeture des portes. Ils en demeurèrent s'en aller par le dehors, ils se sont retirés en papillonnant des menaces. La nuit, ils ont pu rentrer dans l'église en brisant une fenêtre et mettré le feu aux chaises empilées sous le jubé. Out-ils tout simplement jetés des matières enflammées contre le portail, s'est ce qu'on ignore et ce que l'enquête seule pourra démontrer.

On est certain d'une chose, c'est que le feu a été mis vers le jubé, c'est-à-dire à l'entrée.

Une information est commencée, et nous croyons savoir qu'on est déjà sur la trace des coupables.

On lit dans la *France du Nord* : « D'après les bruits qui circulent, des perquisitions, en vertu d'ordres venus de Paris, auraient eu lieu, après-midi, à Boulogne, chez quelques personnes bien connues pour leurs opinions bonapartistes. Nous ignorons le résultat de ces recherches, mais nous avons lieu de penser qu'elles se rattachent à l'organisation de l'*Etoile Française*, cette compagnie d'assurance dont nous avons parlé naguère et que le rapport de M. Léon Renault a également signalée. »

L'expédition arctique a mis à la voile samedi soir. Elle a quitté Portsmouth, saluée par le canon des forts et accompagnée par les prières des églises. Le matin, la reine avait envoyé un télégramme, souhaitant aux braves marins du capitaine Nares bon succès et prompt retour. Dimanche matin on l'a signalé en vue de Plymouth. Ils voguent maintenant au nord, s'éloignant de notre brûlant été.

Les pigeons auront leur rôle, et un rôle très intéressant, dans cette expédition.

Les officiers des deux vaisseaux, l'*Alert* et le *Discovery*, ont imaginé un moyen assez ingénieux de maintenir les communications entre eux lorsqu'ils seront séparés. Chaque vaisseau emporte avec lui des pigeons voyageurs pareils à ceux dont on s'est servi pendant la guerre, et au moment où les deux navires se sépareront, les pigeons de l'*Alert* seront transportés à bord du *Discovery* et vice versa. De cette manière, lorsqu'un pigeon sera lâché, il devra se rendre d'un seul trait au pigeonnier dans lequel il a fait tout le voyage, et auquel il s'est attaché.